

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 juin 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 48

Séance du 23 juin 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Dorothee BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Nathalie RAYNAL (titulaire remplaçante d'Éric GALLOIS), Guy AVENIA, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 14 (dont 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
3. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
4. Frédérique COLAS, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
9. Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Éric APFFEL
10. Thierry LEAU, pouvoir à Dorothee BRICOUT
11. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à Nicolas SORET
12. Valérie SUBRENAT, pouvoir Olga LIGAULT
13. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
14. Bruno JAN, absent sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Création d'un emploi pour des besoins de service – Chargé.e de mission des biodéchets et compostage

RH/2025/63

**Conseil communautaire du
23 juin 2025**

Objet : Création d'un emploi pour des besoins de service – Chargé.e de mission des biodéchets et compostage

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU les articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique, disposant que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel ;

VU la délibération du 20 décembre 2016 n° RH/2012/92, portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement ;

VU l'avis du conseil des Maires du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux collectivités de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que pour bon fonctionnement du service, la collectivité souhaite créer un poste de chargé(e) de missions des biodéchets et compostage à temps complet ;

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures ;

CONSIDÉRANT la proposition de créer un emploi de chargé(e) de mission sur les biodéchets et compostage à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025, sur le cadre d'emploi de catégorie B de la filière technique, dont les missions seraient les suivantes :

- Mettre en œuvre un projet de gestion de proximité des biodéchets.
- Piloter les opérations d'aménagements.
- Réaliser des diagnostics et projets d'implantations de sites de compostages en partenariat avec les communes.
- Participer au suivi et au bilan des opérations (parties techniques et financières)
- Créer et animer un réseau des référents de sites
- Organiser des évènementiels en lien avec l'activité
- Rédiger les supports de communications
- Référent(e) ECI (Economie circulaire)
- Référent(e) défi « zéro déchet »
- Encadrement d'un agent

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

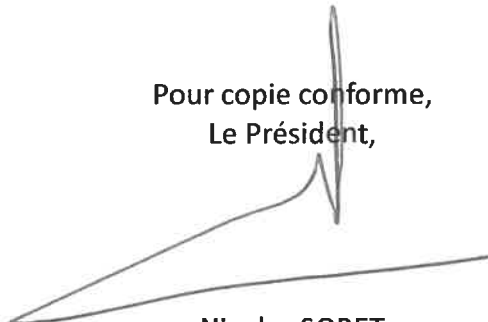
Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

- CRÉE** un poste de chargé(e) de mission sur les biodéchets et compostage, dès le 1^{er} septembre 2025, comme énuméré ci-dessus,
- DIT** que la rémunération indiciaire sera basée sur l'indice brut 415 maximum du cadre d'emploi de catégorie B de la filière technique, auquel s'ajoutent les montants du régime indemnitaire,
- PRÉCISE** que les crédits nécessaires et correspondants sont prévus au budget annexe OM 2025,
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND